

Informations aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund -Avis de fusion-

CS Investment Funds 1

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 131.404

(«CSIF1»)

CS Investment Funds 6

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 212.390

(«CSIF6»)

Informations aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund

Nous informons les actionnaires de Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund (le «**compartiment absorbé**»), un compartiment de CSIF1, que le Conseil d'administration de CSIF1 et le Conseil d'administration de CSIF6 ont conjointement décidé de fusionner le compartiment absorbé avec Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund (le «**compartiment absorbant**»), un compartiment de **CS Investment Funds 6**, un organisme de placement collectif de valeurs mobilières constitué en tant que société d'investissement à capital variable, sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 212.390 (la «**fusion**»).

I. Type de fusion

Les Conseils d'administration de CSIF1 et CSIF6 ont décidé de procéder à la fusion conformément à l'article 1(20)(a) et aux dispositions du chapitre 8 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «**loi de 2010**»), ainsi qu'à l'article 25 des statuts de CSIF1 et CSIF6 en transférant tous les actifs et passifs du compartiment absorbé au compartiment absorbant.

Les actifs et passifs du compartiment absorbé seront apportés au compartiment absorbant en date du 9 avril 2021 (la «**Date d'effet**»).

II. Justification de la fusion

La fusion vise à étendre les possibilités de placement offertes par la gamme de produits existante du Credit Suisse et à obtenir une exposition au marché des emprunts garantis par le biais du compartiment absorbant. L'accès aux mises en pension en tant que nouveaux instruments financiers offre une flexibilité accrue au compartiment absorbant pour mettre en œuvre sa stratégie et offre aux clients l'accès à une configuration d'infrastructures renforcée. Le Conseil d'administration de CSIF1 estime que la fusion est dans le meilleur intérêt des actionnaires du compartiment absorbé.

III. Impact de la fusion

Impact de la fusion pour les actionnaires du compartiment absorbant

Dans la mesure où le compartiment absorbant a été créé en vue de la fusion, il n'y aura pas, avant ladite fusion, d'actionnaires investis dans le compartiment absorbant affectés par la fusion.

Impact de la fusion pour les actionnaires du compartiment absorbé

La fusion permettra de renforcer l'efficacité de la gestion des actifs du compartiment absorbé. Cette fusion aura un impact limité pour les actionnaires du compartiment absorbé, compte tenu des similarités relatives existant entre les compartiments absorbé et absorbant.

En échange du transfert des actifs et passifs du compartiment absorbé, le compartiment absorbant procédera à l'émission d'actions sans frais, et les actionnaires existants du compartiment absorbé recevront des actions du compartiment absorbant, conformément au tableau ci-dessous.

Compartiment absorbé CS Investment Funds 1 – Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund							Compartiment absorbant CS Investment Funds 6 – Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund						
Classe d'actions (monnaie)	Type d'action n°	Participation min.	Droits d'entrée max.	Commission de gestion maximale (p.a.)	Frais courants	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Classe d'actions (monnaie)	Type d'action n°	Participation min.	Droits d'entrée max.	Commission de gestion maximale	Frais courants**	Indicateur synthétique de risque et de rendement
B (USD)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,11%	6	B (USD)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,11%	6
BH (CHF)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,19%	6	BH (CHF)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,19%	6
BH (EUR)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,19%	6	BH (EUR)	CA	n.p.	5,00%	1,20%	1,19%	6
CBH (EUR)	CA	n.p.	n.p.	1,20%	1,69%	6	CBH (EUR)	CA	n.p.	n.p.	1,20%	1,69%	6
DAP (USD)	D	n.p.	n.p.	n.p.	0,12%	6	DAP (USD)	D	n.p.	n.p.	n.p.	0,12%	6
DBP (USD)	CA	n.p.	n.p.	n.p.	0,12%	6	DBP (USD)	CA	n.p.	n.p.	n.p.	0,12%	6
EB (USD)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,63%	6	EB (USD)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,63%	6
EBH (CHF)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,70%	6	EBH (CHF)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,70%	6
EBH (EUR)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,71%	6	EBH (EUR)	CA	n.p.	3,00%	0,60%	0,71%	6
IB (USD)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,66%	6	IB (USD)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,66%	6
IBH (CHF)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,74%	6	IBH (CHF)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,74%	6
IBH (EUR)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,74%	6	IBH (EUR)	CA	500 000	3,00%	0,60%	0,74%	6
UB (USD)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,76%	6	UB (USD)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,76%	6
UBH (CHF)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,84%	6	UBH (CHF)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,84%	6
UBH (EUR)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,86%	6	UBH (EUR)	CA	n.p.	5,00%	0,90%	0,86%	6

* CA = capitalisation

** Sur la base des frais courants estimés

Le tableau suivant illustre les similarités et les différences entre les objectifs et principes de placement du compartiment absorbé et ceux du compartiment absorbant:

Objectifs de placement, principes et profils d'investisseur	
Compartiment absorbé CS Investment Funds 1 – Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund	Compartiment absorbant CS Investment Funds 6 – Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund
<p>Objectif de placement Ce compartiment vise à enregistrer un rendement positif en valeur absolue en dollars US (la «monnaie de référence»), quelles que soient les conditions de marché, en appliquant le principe de diversification des risques en appliquant des positionnements acheteurs et vendeurs directionnels et à valeur relative à l'aide de titres de créance. Ce compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence Libor à trois mois en USD. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. L'indice de référence sert à déterminer l'objectif de performance à long terme que le compartiment cherche à atteindre quelles que soient les conditions de marché. Il est donc possible que la performance du compartiment s'écarte significativement de l'indice de référence. Certaines conditions de marché peuvent néanmoins rapprocher la performance du compartiment de celle de l'indice de référence ou, au contraire, l'en écarter sensiblement.</p>	<p>Objectif de placement L'objectif du compartiment consiste à enregistrer un rendement absolu positif en USD (monnaie de référence), quelles que soient les conditions de marché, tout en appliquant le principe de diversification du risque en entrant en positions directionnelles longues et courtes et de valeur relative au moyen d'instruments à revenu fixe. Ce compartiment vise à surperformer le rendement des indices de référence figurant dans le tableau ci-dessous. Le compartiment est géré activement. L'indice de référence sert de repère pour déterminer la performance cible à long terme que le compartiment vise à atteindre, quelles que soient les conditions de marché. Ainsi, il est prévu que la performance du compartiment s'écartera considérablement de celle de l'indice de référence. En fonction des conditions du marché, la performance du compartiment s'approchera de celle de l'indice de référence ou, au contraire, s'en éloignera fortement. L'indice de référence servant à calculer la commission de performance dépendra de la monnaie de référence de la catégorie d'actions concernée, comme suit: USD: SOFR, EUR: ESTER, CHF: SARON, GBP: SONIA et JPY: TONAR.</p>
<p>Principes de placement Pour atteindre son objectif, le compartiment investira dans des titres de créance, obligations (y compris obligations à taux fixe, à coupon zéro, subordonnées et à durée indéterminée), obligations garanties, billets à ordre et valeurs mobilières similaires à taux d'intérêt fixe ou variable (y compris obligations et valeurs mobilières à taux variable et à escompte) émis par des organismes privés, semi-privés ou publics du monde entier. Le compartiment pourra recourir, à grande échelle, à un large choix d'instruments financiers dérivés pour atteindre l'objectif de placement décrit ci-dessus. Le compartiment suivra diverses stratégies de placement pour identifier la valeur non reconnue sur les marchés obligataires par le biais d'une rigoureuse recherche fondamentale exclusive équilibrant la recherche bottom-up avec les thèmes d'investissement top-down. Le compartiment peut s'engager dans la négociation</p>	<p>Principes de placement Pour y parvenir, le compartiment investira dans des titres de créance, des obligations (notamment dans des obligations à taux fixe, à zéro coupon, subordonnées et perpétuelles), des obligations couvertes, des notes, ainsi que dans d'autres titres analogues à taux fixe ou variable (dont des bons et titres à intérêts variables émis à escompte) d'émetteurs privés, semi-privés ou publics dans le monde entier, dont la qualité de crédit est au moins «CCC-» (Standard & Poor's) ou «Caa3» (Moody's) ou dans des titres de créance qui, de l'avis de la société de gestion, disposent d'une qualité de crédit similaire. Le compartiment peut, sur une grande échelle, utiliser un vaste éventail d'instruments financiers dérivés afin d'atteindre l'objectif de placement ci-dessus. Le compartiment va appliquer un ensemble de stratégies de placement visant à dégager la valeur non perçue sur les marchés à revenu fixe au moyen d'une recherche fondamentale propriétaire rigoureuse, qui concilie recherche ascendante («bottom-up») et thèmes de</p>

<p>active et fréquente de titres en portefeuille afin d'accomplir ses principales stratégies de placement. Le compartiment suivra aussi une approche opportuniste, axée sur l'exploitation des inefficiences structurelles, des mauvaises évaluations d'actifs et la détection d'opportunités de placement sur mesure. Les stratégies de placement du compartiment incluent sans s'y limiter les transactions structurées à terme, les transactions sur écarts de crédit et les transactions inter-marchés dont les positions acheteuses-vendeuses couvrent plusieurs marchés ou économies.</p> <p>Les stratégies impliquent la prise de positions acheteuses ou vendeuses s'appuyant sur des stratégies de crédit, des sélections d'émetteurs et de titres, la rotation sectorielle, l'allocation d'actifs du marché, la durée et la courbe des taux, ou encore des sélections de devises. Les positions acheteuses pourront être constituées à travers des placements directs, associés ou non à des instruments financiers dérivés tels que décrits plus bas. Les positions vendeuses seront constituées sous forme synthétique, à travers des instruments dérivés énumérés ci-dessous, tels que des contrats à terme cotés en Bourse (futures) ou négociés de gré à gré (forwards), des contrats d'échange (swaps), des options et des dérivés de crédit. Le gestionnaire d'investissement est en mesure de prendre de nouvelles positions de crédit vendeuses nettes ou d'opter pour une durée négative au niveau du portefeuille en utilisant des instruments dérivés.</p> <p>Le compartiment peut également conserver certains montants sous forme de trésorerie ou équivalents de trésorerie en attente de réinvestissement ou si cela est jugé approprié pour atteindre l'objectif de placement.</p> <p>Les placements directs s'effectuent principalement dans des valeurs mobilières disposant d'une qualité de crédit appartenant au moins à la catégorie CCC de Standard & Poor's ou Caa3 de Moody's ou dans des titres de créance présentant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion.</p> <p>Le compartiment peut investir dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents, tout en restant principalement axé sur les titres à revenu fixe libellés en USD. L'exposition directe aux marchés émergents (tels que définis ci-dessous à la section «Note concernant les risques») sera limitée à 25% du total des actifs du compartiment.</p> <p>Le compartiment pourra éventuellement procéder à une allocation active de devises. Ce faisant, il pourra acheter des devises de placement sur la base de contrats à terme sur les changes, dans la limite de la valeur des actifs nets associés, et les vendre contre d'autres devises de placement, à concurrence du même montant.</p>	<p>placement descendants («top-down»). Le compartiment peut effectuer des transactions actives et fréquentes de titres du portefeuille afin de mettre en œuvre ses principales stratégies de placement. Le compartiment va également appliquer une approche opportuniste se concentrant sur la mise à profit des inefficacités structurelles et des erreurs de détermination des prix et sur la recherche d'occasions de placement personnalisées. Les stratégies de placement du compartiment comprennent notamment les opérations sur la structure par échéances, les opérations sur les écarts de crédit et les opérations sur le marché des «cross» qui présentent des positions longues et courtes englobant plusieurs marchés ou économies.</p> <p>Ces stratégies consistent à prendre des positions longues et courtes relatives à la stratégie de crédit, à la sélection des émetteurs et des titres, à la rotation sectorielle, à l'allocation de marché, à la courbe de durée et de rendement et à la sélection de la monnaie. Les positions longues peuvent être détenues en combinant des placements directs et les instruments financiers dérivés énumérés ci-dessous ainsi que des mises en pension. Les mises en pension lèvent des liquidités au moyen d'emprunts garantis réinvestis dans des actifs de qualité élevée conformément aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) sur les ETF et autres questions relatives aux OPCVM (AEMF/2014/937). Les positions courtes seront détenues synthétiquement par l'utilisation des instruments dérivés énumérés ci-dessous, tels que les futures, les contrats à terme, les swaps, les options et les dérivés de crédit. Le gestionnaire d'investissement a la possibilité de prendre des positions de crédit courtes nettes ou de la durée négative au niveau du portefeuille par l'utilisation d'instruments dérivés.</p> <p>Le compartiment peut également conserver des espèces ou des quasi-espèces pour les réinvestir ultérieurement ou, si cela est jugé approprié, pour atteindre l'objectif de placement.</p> <p>Le compartiment peut investir dans le monde entier. Les placements directs dans les marchés émergents (conformément à la définition ci-dessous dans la section «Note concernant les risques») seront limités à 25% du total des actifs du compartiment. Le compartiment peut procéder à une allocation active des monnaies. Par ailleurs, le compartiment peut ouvrir des positions avec effet de levier sur les monnaies à concurrence de 10% du total des actifs du compartiment.</p>
<p>Profil de l'investisseur Ce compartiment s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance au risque élevée et disposant d'un horizon de placement à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>	<p>Profil de l'investisseur Le compartiment s'adresse aux investisseurs qui disposent d'une forte tolérance au risque et d'un horizon de placement à moyen terme, et qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>
<p>Fréquence d'évaluation La valeur nette d'inventaire est calculée conformément au chapitre 8 «Valeur nette d'inventaire», tandis que la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment est calculée dans la monnaie de référence du compartiment concerné, sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société, chaque jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg (chacun de ces jours étant appelé «jour d'évaluation»).</p>	<p>Fréquence d'évaluation La valeur nette d'inventaire est calculée conformément au chapitre 8 «Valeur nette d'inventaire», tandis que la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment est calculée dans la monnaie de référence du compartiment concerné et est déterminée sous la responsabilité du Conseil d'administration à Luxembourg chaque jour bancaire, soit un jour où les banques sont ouvertes toute la journée pour les transactions à Luxembourg (chacun de ces jours étant dénommé «jour d'évaluation»).</p>
<p>Société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A.</p>	<p>Société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A.</p>
<p>Banque dépositaire Credit Suisse (Luxembourg) S.A.</p>	<p>Banque dépositaire Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.</p>
<p>Gestionnaire de portefeuille Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich</p>	<p>Gestionnaire de portefeuille Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich</p>
<p>Administration centrale/administrateur Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.</p>	<p>Administration centrale/administrateur Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.</p>
<p>Réviseur d'entreprises indépendant de la société PricewaterhouseCoopers</p>	<p>Réviseur d'entreprises indépendant de la société PricewaterhouseCoopers</p>

Néanmoins, les classes d'actions respectives dans le compartiment absorbant diffèrent parfois des classes d'actions correspondantes dans le compartiment absorbé en termes de frais, charges et coûts applicables, d'indicateur synthétique de risque et de rendement et de politique de couverture.

Plus aucune souscription dans le compartiment absorbé ne sera acceptée à compter du 30 mars 2021 à 15 heures (HEC).

Toutefois, les actionnaires du compartiment absorbé qui n'approuvent pas la fusion peuvent demander le remboursement de tout ou partie de leurs actions sans autres frais que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, pendant la période de 1 mois débutant à la date de la présente publication, c'est-à-dire le 1^{er} mars 2021, et se terminant le 30 mars 2021 à 15 heures (HEC).

Alternativement, les actionnaires du compartiment absorbé peuvent demander la conversion de leurs actions en actions d'autres compartiments de CSIF1 conformément aux dispositions de la section sur la conversion d'actions du prospectus de CSIF1.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, sise 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été mandatée par CSIF1 en qualité de réviseur d'entreprises chargé de préparer un rapport validant les conditions prévues par la loi de 2010 aux fins de la fusion.

La dernière valeur nette d'inventaire du compartiment absorbé sera calculée en date du 9 avril 2021.

À la date d'effet, les actionnaires du compartiment absorbé qui n'auront pas demandé le rachat de leurs parts recevront un certain nombre de nouvelles actions (selon les modalités applicables) de la catégorie d'actions correspondante du compartiment absorbant sur la base du rapport d'échange de **1/1** mentionné ci-dessous (les «**nouvelles actions**») et aucuns frais de souscription ne seront appliqués à cet égard. Les actionnaires peuvent négocier leurs nouvelles actions avant d'avoir reçu la confirmation de leur attribution.

À compter de la date d'effet de la fusion, le compartiment absorbé cessera automatiquement d'exister.

Tous les coûts de la fusion (à l'exception de tous frais de transaction, frais d'audit, autres frais divers et taxes de transfert sur les actifs associés au transfert d'actifs et de passifs, ainsi que les coûts du transfert de garde) seront pris en charge par la société de gestion, y compris les frais juridiques, comptables et autres frais administratifs.

Les actionnaires du compartiment absorbé sont invités à s'informer personnellement quant aux éventuelles incidences fiscales des changements précités dans le pays dont ils ont la nationalité et/ou leur pays de résidence ou de domicile.

IV. Critères adoptés pour l'évaluation des actifs et passifs à la date de calcul du rapport d'échange

Les actifs et les passifs du compartiment absorbé et du compartiment absorbant seront évalués conformément aux principes d'évaluation définis dans les statuts et le prospectus actuel de CSIF1.

V. Méthode de calcul du rapport d'échange

Le rapport d'échange de 1/1 sera calculé le 9 avril 2021 sur la base des cours de clôture au 8 avril 2021 et publié dans les plus brefs délais. Le prix d'émission des actions du compartiment absorbant restera le même que la dernière valeur nette d'inventaire par action calculée pour la catégorie d'actions correspondante dans le compartiment absorbé.

VI. Informations supplémentaires pour les actionnaires du compartiment absorbé

Les actionnaires du compartiment absorbé peuvent obtenir des informations complémentaires sur la fusion au siège social de CSIF1, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Une copie des conditions de fusion adoptées par le Conseil d'administration de CSIF1 et CSIF6 ainsi que des certificats émis par les banques dépositaires de CSIF1 et CSIF6 portant sur la fusion et le rapport de l'auditeur sur les conditions de la fusion pourront être obtenus gratuitement au siège social de CSIF1 dès que ces documents seront disponibles.

Les actionnaires du compartiment absorbé sont priés de noter que, dès lors que le changement susmentionné sera en vigueur, le nouveau prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels de CSIF6 pourront être obtenus au siège social de CSIF6 ou sur Internet à www.credit-suisse.com.

Le Conseil d'administration de CSIF1

Luxembourg, le 1^{er} mars 2021